



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 15 décembre 2017

Publié le 22 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Didier MARTIN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
Mme Lydie CHAMPION	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

**Enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications -
rue des castors à Chenôve - Conventions**

Le périmètre des travaux porte sur la rue des castors à Chenôve.

L'enfouissement des réseaux électriques, du fait du caractère urbain de la ville de Chenôve, doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du délégataire ENEDIS.

Dijon-métropole souhaite enfouir conjointement les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette rue. Pour cela, une délégation partielle de maîtrise d'ouvrage du Dijon-métropole à Enedis est nécessaire pour la partie éclairage public. Les réseaux télécommunications électroniques à enfouir n'ayant pas de support commun sur la rue, l'enfouissement des réseaux Orange relève du concessionnaire. La société Orange a accepté de laisser à Dijon-métropole la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électroniques conjointement aux réseaux électriques et d'éclairage public, au travers la convention d'effacement de réseaux jointe à la délibération.

Dans le but d'assurer la coordination de l'ensemble des intervenants et de bénéficier du cofinancement du concessionnaire en charge de la distribution électrique (Enedis) au titre de l'article 8 du contrat de concession sur les enfouissements de réseaux électriques, une convention de délégation partielle de maîtrise d'ouvrage permet de confier la gestion de ces travaux à l'entreprise Enedis et de répartir les financements entre les 2 parties prenantes : Enedis et Dijon-métropole.

Ces 2 conventions (effacement des réseaux Orange, délégation partielle de maîtrise d'ouvrage à Enedis), dont les projets sont joints à la présente délibération, fixant les modalités de réalisation et de participation de chacune des parties, doivent être signées avec Dijon-métropole.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les projets de conventions annexés à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter aux-dits projets des modifications non-substantielles ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions définitives;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées au bénéfice de la réalisation de l'opération;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATION(s)